

Ressources
naturelles

Québec



ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2014-02-20 à 09:46 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 20 571 683.*

Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Propriétaire	La Ville de Montréal
	Requérant	MINISTRE DES TRANSPORTS

2014-02-20 9:46
heure-minute

20 571683

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,
RLRQ, chapitre Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

A Montréal, ce dixième (10^e) jour de
février de l'an deux mille quatorze (2014).

COMPARAÎT : **MINISTRE DES TRANSPORTS**, pour le
gouvernement du Québec, ayant sa demeure
habituelle en l'Hôtel du Parlement, à Québec,
province de Québec, G1A 1A4 et ayant pour
signataire délégué monsieur Alain-Marc Dubé,
directeur, Direction du projet Turcot, dûment autorisé
par la *Loi sur le ministère des Transports*
(RLRQ, chapitre M-28), la *Loi sur la voirie*
(RLRQ, chapitre V-9) et le *Règlement autorisant la*
signature par un fonctionnaire de certains actes,
documents ou écrits du ministère des Transports
(RLRQ, chapitre M-28, r. 5);

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau
de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal
d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le
terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants
présents dans le terrain au-delà des valeurs limites réglementaires, tel
qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté
ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la*
qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot trois millions trois cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six
(3 324 846) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de
Montréal, de la Ville de Montréal ;

(ci-après « l'Immeuble »).

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

La Ville de Montréal est propriétaire de l'immeuble en vertu des titres de propriété publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 1 470 228, 1 808 623 et 2 067 972.

3. DÉSIGNATION DE LA VILLE ET DES UTILISATIONS AUTORISÉES

Le terrain est situé dans la Ville de Montréal et les utilisations suivantes : commerciale, industrielle et équipements collectifs et constitutionnels : espace et lieux publics sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette ville.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation « *Évaluation environnementale de sites, phases I et II - Rues et emprises routières du secteur de Montréal-Ouest – Montréal (Québec) – Dossier : 8503-08-QH01 – Projet no : M4-02-MO/VDM-016 à VDM-018 et VMO-001 à VMO-002* », datant du 22 juillet 2013 et portant le numéro de référence suivant : M026089-E1, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires ;
- 4.2 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'immeuble ;
- 4.3 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur ;
- 4.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est ;
- 4.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Raymond Morel en date du 22 juillet 2013, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, le Comparant a signé

Ministre des Transports

par :

Alain-Marc Dubé, directeur

MONTREAL, Qc
Lieu

2014/02/10
Date

ATTESTATION

Je, soussignée, Cindy Guillemette, notaire, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant ;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant ;
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Québec, province de Québec, ce onze
(11^e) jour de février de l'an deux mille quatorze (2014).

Nom : Cindy Guillemette
Qualité : Notaire
Adresse : 700, boulevard René-Lévesque Est, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Cindy Guillemette, notaire
Cindy Guillemette, notaire

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : Portion des rues Notre-Dame Ouest, Pullman et du boulevard Ste-Anne-de-Bellevue, Mtl. Qc	
N ^{os} de lots : Partie des lots nos 1 290 667, 3 324 923, 3 325 001, 3 324 945, 1 290 666, 3 324 957, 1 292 439, 1 292 210 et 1 252 510, et lots nos 3 324 846, 3 324 912, 1 292 508.	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45°27'12.67" Longitude : 73°37'48.88"
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ☒ OU DU LOCATAIRE ☐	
Nom : M. Erik Santana	
Nom de l'entreprise : arrondissement du Sud-Ouest de la Ville de Montréal	
Adresse : 815, rue Bel-Air, 1er étage, Mtl, Qc	Code postal : H4C 2K4
N ^o de téléphone : 514-872-8315	N ^o de télécopieur : 514-872-1945
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé de l'étude de caractérisation. Rues et emprises routières du secteur de Montréal-Ouest, Mtl, Qc. Dossier: 8503-08-QH01. Projet no : M4-02-MO / VDM-016 à VDM-018 et VMO-001 à VMO-002.	
Firme : Inspec-Sol inc. (référence no M026089-E1)	
Auteur : R. Morel et E. Massad	Date : 22 juillet 2013

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

RAYMOND MOREL

Nom de l'expert (en lettres moulées)

Signature de l'expert

156

Numéro d'identification
de l'expert

22 juillet 2013
Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

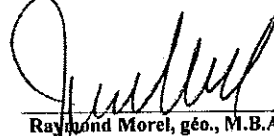

Alain-Marc Dubé, directeur

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Bureau de projet Turcot
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 13.70
Montréal (Québec) H2Z 1W7

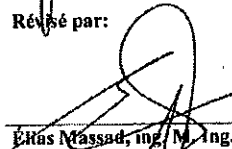
Résumé
Évaluation environnementale de sites - phases I et II
Rues et emprises routières du secteur de Montréal-Ouest
Montréal (Québec)
Dossier: 8503-08-QH01
Projet no: M4-02-MO/VDM-016 à VDM-018 et VMO-001 à VMO-002

Référence no M026089-E1
22 juillet 213

Préparé par:


Raymond Morel, géo., M.B.A.

Révisé par:


Erás Massad, ing., M. Ing.

Distribution : MTQ – M. Guy Rivard
(Copie par courriel: guy.rivard@mtq.gouv.qc.ca et par messagerie)
(En 2 copies et 1 cd)
c.c. BPT – Mme Marie-Claude Wilson
(Copie par courriel: marie-claude.wilson-c@mtq.gouv.qc.ca)
c.c. BPT – M. Frédéric Martin (copie par courriel: frederic.martin-c@mtq.gouv.qc.ca)
c.c. BPT – M. François Labelle
(Copie par courriel: francois.labelle-c@mtq.gouv.qc.ca)

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Les services professionnels d'Inspec-Sol inc. (**Inspec-Sol**) ont été retenus par le Bureau de projet Turcot (BPT) du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'effectuer l'évaluation environnementale de sites – phases I et II des rues et emprises routières du secteur de Montréal-Ouest.

Le Site à l'étude comporte cinq (5) tronçons de rues situés dans le secteur de Montréal-Ouest dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal et dans la Ville de Montréal Ouest. Les infrastructures routières traversent un territoire dans lequel plusieurs types de zonage sont identifiés tel que le zonage commercial (C.6B, C.7B, C.4C, C.8), le zonage industriel (I.1C, I.2C, I.4A, I.5, IA-1, IB-1), le zonage d'équipements collectifs et institutionnels (E.1(1), E.7(1)), le zonage d'usage mixte (MA-2) et le zonage public (PA-17). La présente étude couvre une distance de 2 679,17 mètres linéaires (m.lin.) répartie sur plusieurs tronçons de rues: Notre-Dame Ouest, Pullman et Ste-Anne-de-Bellevue. Le tableau no I rapporte les détails relatifs à chaque terrain à l'étude:

TABLEAU NO I
Terrains à l'étude

Terrain	Rues et emprises routières	Numéro de lot	Area (m ²)	Longueur (m. lin.)
VMO-001	Boulevard Ste-Anne-de Bellevue	Partie des lots nos 1 292 439, 1 292 210 et lot no 1 292 508 (Cadastre du Québec)	2293	135,5
VMO-002	Rue Notre-Dame Ouest	Partie des lots nos 1 252 510 et 1 290 667 (Cadastre du Québec)	6529	319
VDM-016	Rue Notre-Dame Ouest	Partie des lots nos 3 324 923 et 1 290 667 et lots nos 3 324 846 et 3 324 912 (Cadastre du Québec)	32 753	1173
VDM-017	Boulevard Ste-Anne-de Bellevue	Partie des lots nos 3 325 001 et 3 324 945 (Cadastre du Québec)	16 306	332,5
VDM-018	Rue Pullman	Partie des lots nos 3 324 957, 3 324 945, 3 325 001 et 1 290 666 (Cadastre du Québec)	16 366	719,17
TOTAL			74 247	2 679,17

Inspec-Sol a réalisé une évaluation environnementale de sites – phase I dont les objectifs consistaient à émettre une opinion relative à la condition environnementale du Site et à identifier de façon qualitative les zones exposées à des impacts environnementaux potentiels qui nécessiteraient une étude plus approfondie. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un réaménagement majeur du complexe Turcot. Après la transaction, les activités actuellement en cours sur le Site cesseront. La phase I a révélé l'existence des sujets ou préoccupations environnementaux suivants:

- Lors de la visite du Site, le 19 mai 2010, le Site était occupé par les rues et les emprises routières mentionnées ci-haut. Aucun réservoir souterrain ou hors-sol d'hydrocarbure n'a été noté lors de la visite de Site.
- Les propriétés adjacentes aux rues sont généralement occupées par des bâtiments commerciaux et industriels. Les activités effectuées sur les propriétés adjacentes au Site ne représentent pas un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude;
- la consultation des photographies aériennes et des plans d'assurance incendie a identifié les points pertinents suivants:
 - Des remaniements de sols étaient visibles entre 1962 et 1969 à l'emplacement de l'actuel tronçon de la rue Pullman (VDM-018) visé par l'étude. Ces remaniements représentent un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude.
 - Des remaniements de sols étaient visibles entre 1962 et 1966 sur la portion des actuels tronçons de la rue Notre-Dame Ouest visés par l'étude (VMO-002 et VDM-016). Ces remaniements représentent un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude.
- Selon les annuaires des villes consultés, les propriétés voisines étaient principalement occupées par des bâtiments industriels et commerciaux entre les années 1945 et 2004. Aucune station-service n'a été notée sur le Site et les propriétés voisines.
- Selon la recherche de titres effectuée, la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et Grand Trunk Railway Company of Canada ont été propriétaires du Site (VDM-016 et VDM-018). Les activités effectuées par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et Grand Trunk Railway Company of Canada représentent un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude.

- Le terrain ne fait pas parti du répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (RDSRI) et du répertoire des terrains contaminés du MDDEP. Cependant, quatre (4) sites situés à l'intérieur d'un rayon de 2 km du Site font partie du RDSRI du MDDEP. Ces sites sont les suivants:
 - L'ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle, situé à l'intersection des rues des Trinitaires, Newman et Irwin, à environ 1,2 km au sud du Site. Ce site est contaminé avec des biphényles polychlorés (BPC), du cyanure, des hydrocarbures pétroliers HP C₁₀ à C₅₀, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des métaux.
 - Une propriété occupée par la firme Cintec Environnement inc., située au no civique 5505, rue Irwin, à environ 800 m au nord-est du Site. Ce site est contaminé avec des BPC, des HP C₁₀ à C₅₀, des HAP et des métaux.
 - Un dépôt de boues (corporation Corbec), situé au no civique 17, boulevard Saint-Joseph, à environ 1,5 km au sud-ouest du Site. La nature des contaminants n'a pas été précisée dans le répertoire.
 - Une propriété occupée par Norco-Calex ltée, située au no civique 230, rue Norman, à environ 1,6 km au sud-ouest du Site. Ce site est contaminé en cadmium, en plomb et des HP C₁₀ à C₅₀, des HAP et des métaux.
- De plus, quatre (4) sites adjacents au Site à l'étude répartis dans cinq (5) dossiers différents font partie du répertoire des terrains contaminés du MDDEP. Ces sites sont les suivants:
 - La propriété adjacente située au sud du tronçon actuel du boulevard St-Anne-de-Bellevue (VDM-017) et qui correspond à un magasin Canadian Tire. Les sols de ce site sont contaminés avec du benzène, de l'éthylbenzène, des HAP, de HP C₁₀ à C₅₀, du toluène, des xylènes et du zinc. Selon le répertoire, la réhabilitation de ce site aurait été complétée en 2001 et les sols résiduels se trouvent dans la plage « B-C » du MDDEP, indiquant que ces sols sont acceptables pour l'usage commercial du site;
 - La propriété adjacente, située aux 5350 à 6900, rue Pullman, située au sud-est du tronçon de la rue Pullman actuelle (VDM-018). Les sols de ce site sont contaminés avec des HP C₁₀ à C₅₀. Selon le répertoire, la réhabilitation de ce site n'a pas été complétée;
 - La propriété adjacente située aux 7000 et 7300, rue Pullman, située au sud du tronçon de la rue Pullman (VDM-018). Les sols de ce site sont contaminés avec du cuivre, des HAP et du zinc. Selon le répertoire, la réhabilitation de ce site n'a pas été complétée.

- La propriété adjacente située aux 7000 et 7300, rue Pullman, située au sud du tronçon de la rue Pullman (VDM-018). Les sols de ce site sont contaminés avec du benzo(a)anthracène, du benzo(a)pyrène, du benzo(b,j,k)fluoranthène, du benzo(c)phénanthrène, du benzo(g,h,i)pérylène, du chrysène, du cuivre, du dibenzo(a,h)pyrène, du dibenzo(a,i)pyrène, du fluoranthène, des HP C₁₀ à C₅₀, du manganèse, du phénanthrène, du pyrène et du zinc. Les eaux souterraines de ce site sont contaminées avec des chlorures, du cuivre, du plomb, des sulfures et du zinc. Selon le répertoire, la réhabilitation de ce site n'a pas été complétée;
- La propriété voisine située sur l'allée Ronald, à l'ouest de la rue Brock, située au nord du tronçon de la rue Ste-Anne de Bellevue (VMO-001). Les sols de ce site est contaminé avec du cuivre et du zinc. Selon le répertoire, la réhabilitation de ce site aurait été complétée en 1999 et les sols résiduels se trouvent dans la plage « B-C » du MDDEP, indiquant que ces sols sont acceptables pour l'usage commercial du site.
- Des demandes d'accès à l'information ont été adressées à la Ville de Montréal Ouest, à la Ville de Montréal et au MDDEP afin de connaître l'existence de dossiers de nature environnementale.
 - La réponse écrite de la Ville de Montréal-Ouest stipule qu'il n'existe aucun dossier de rejet, déversement, d'émissions de polluants ou d'infractions dans leurs archives concernant les tronçons des rues Ste-Anne-de-Bellevue (VMO-001), Notre-Dame Ouest (VMO-002 et VDM-016) et Pullman (VDM-018) visés par l'étude. Toutefois, la réponse de la Ville de Montréal-Ouest inclut une fiche technique d'un terrain contaminé situé au nord du tronçon de la rue Ste-Anne de Bellevue (VMO-001) et qui correspond au lot rénové no 1 292 439;
 - La réponse écrite de la Ville de Montréal stipule qu'il n'existe aucun dossier de rejet, déversement, d'émissions de polluants ou d'infractions dans leurs archives concernant les tronçons des rues Ste-Anne-de-Bellevue (VMO-001 et VDM-017), Notre-Dame Ouest (VMO-002 et VDM-016) et Pullman (VDM-018) visés par l'étude. Néanmoins, la réponse écrite de la Ville de Montréal indique qu'elle possède les documents suivants en ce qui concerne les propriétés voisines suivantes:

- Une lettre du service de sécurité incendie de Montréal (suivi et plainte) relatif au bâtiment commercial (identifié sous Motel Raphael) situé sur une propriété voisine localisée directement au nord de la rue Ste-Anne-de-Bellevue (VDM-017) au no civique 7455, boulevard Ste-Anne-de-Bellevue;
- Des rapports d'expertise de la communauté urbaine de Montréal (datés d'avril 1979, juillet 1979 et août 1979), une demande de prélèvements et mesures des émissions de la source (datée d'avril 1979) et des lettres adressées à Lorenzo industries concernant l'application de peinture-vernis (datées d'octobre 1983, mars 1984 et de septembre et octobre 1985) pour la propriété située au 5750, chemin St-François;
- Des rapports techniques de la communauté urbaine de Montréal pour un permis d'utilisation de chambres à peinture, un épurateur à sacs filtrants et des fours à peinture (datés d'octobre et novembre 1985), des lettres adressées à Lorenzo industries concernant la provenance d'effluents gazeux (datées de novembre 1985) pour la propriété voisine située au 7800, rue Notre-Dame Ouest;
- Un enregistrement de plainte concernant l'émission de poussières et particules à l'atmosphère (daté d'avril 1991, de mai 1992, d'avril 1994, d'août et d'octobre 2005, d'avril 2006, de mai, juin et septembre 2006, de mai et août 2007, d'avril, mai et septembre 2008, de juillet 2009) pour la propriété voisine située au 7600, rue Notre-Dame Ouest;
- Les réponses écrites du MDDEP stipulent qu'il n'existe aucun dossier de rejet, déversement, d'émissions de polluants ou d'infractions dans leurs archives concernant les tronçons du boulevard Ste-Anne-de-Bellevue (VMO-001 et VDM-017) et des rues Notre-Dame Ouest (VMO 002 et VDM-016) et Pullman (VDM-018) visés par l'étude. Cependant, plusieurs documents qui concernent les propriétés voisines, tels que des évaluations environnementales et des caractérisations environnementales, existent dans leurs archives. Ces documents, qui ont été directement consultés au bureau du MDDEP, sont très volumineux et ne concernent pas le Site à l'étude.

Les conclusions s'appuient sur les informations recueillies lors de l'inspection du Site, les renseignements et les documents fournis par les représentants du BPT ou du Site, les données et l'information obtenues des autorités gouvernementales, ainsi que sur la recherche historique du Site.

En fonction des préoccupations environnementales énumérées ci-dessus, **Inspec-Sol** a émis les recommandations suivantes:

Une caractérisation environnementale – Phase II est recommandée à l'emplacement des actuels tronçons de rues Pullman (VDM-018) et Notre-Dame Ouest (VMO-002 et VDM-016) et du boulevard St-Anne-de-Bellevue (VMO-001 et VDM-017) visés par l'étude;

Suite aux recommandations énoncées au terme de la phase I, **Inspec-Sol** a réalisé une caractérisation environnementale – phase II du Site dont les objectifs étaient d'évaluer la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine aux emplacements présentant des risques environnementaux potentiels identifiés lors de l'évaluation environnementale de site – phase I.

Les travaux de chantier ont été effectués entre le 25 juin et le 21 octobre 2010, sous la supervision constante d'un géologue de chantier d'**Inspec-Sol**. Ces travaux comprenaient l'exécution de 32 forages stratigraphiques (VDM-016-F-01 à VDM-016-F-12, VDM-017-F-01 à VDM-017-F-05, VDM-018-F-01 à VDM-018-F-10, VMO-001-F-01 à VMO-001-F-02, et VMO-002-F-01 à VMO-002-F-03), l'installation de six (6) puits d'observation de l'eau souterraine (VDM-016-PO-04, VDM-016-PO-12, VDM-017-PO-03, VDM-018-PO-01, VDM-018-PO-10 et VMO-002-PO-01), l'échantillonnage des sols et de l'eau souterraine, la réalisation d'essais de perméabilité et d'un (1) relevé de nivellement.

Au total, 90 échantillons ponctuels de sols, soit un (1) à trois (3) échantillons provenant de la couche de remblai et un (1) à deux (2) autres provenant des sols naturels de chaque sondage et dix (10) duplicata de chantier, ont été sélectionnés et soumis à des analyses chimiques pour le dépistage des hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀ à C₃₀), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures halogénés totaux (HHT), du carbone organique total (COT), du soufre, de 15 métaux (argent, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, étain, manganèse, mercure, molybdène, nickel, plomb, sélénium et zinc) pour la réalisation des TDPAS statique et cinétique, et pour la détermination du pH.

Les résultats des analyses chimiques des échantillons de sols ont été interprétés selon les valeurs limites indiquées aux Annexes I et II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation de terrains* (RPRT) du MDDEP. Selon le *RPRT*, les valeurs limites de l'annexe II sont celles retenues pour un terrain dont le zonage est commercial et/ou industriel tel le site à l'étude.

À des fins de gestion des sols excavés, les résultats des analyses chimiques des échantillons de sols ont aussi été interprétés selon la *Grille des critères génériques pour les sols* (Grille) de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Politique) du MDDEP et selon les valeurs limites du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC) du MDDEP. Il est à noter que les valeurs limites des Annexes I et II du *RPRT* correspondent, respectivement, aux critères génériques « B » et « C » de la *Grille* de la *Politique* du MDDEP.

La classification environnementale des sols des échantillons en fonction des résultats des analyses chimiques réalisées et des critères génériques de la *Politique* est présentée au tableau no III:

TABLEAU NO III
Classification environnementale des sols selon les critères génériques

Sondage no	Échantillo n no	Profondeur (m)	Paramètres Analysés					
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP	COV	Métaux	Hg	Soufre
Terrain no VDM-016								
VDM-016-F-01	CFE-4	1,83 – 2,44	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-8	4,27 – 4,88	< A	A – B	---	A – B	< A	> C ⁽¹⁾
	CFE-12	6,71 – 7,32	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-016-F-02	CFE-2	0,61 – 1,22	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,05 – 3,66	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-9	4,88 – 5,49	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-016-F-03	CFE-3	1,22 – 1,83	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,05 – 3,66	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-8B	4,50 – 4,88	> RESC	> C	---	A – B	A – B	---
	CFE-9	4,88 – 5,49	B – C	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-10	5,49 – 6,10	< A	---	---	---	---	---
	CFE-11	6,10 – 6,71	< A	---	---	---	---	---
VDM-016-F-04	CFE-2	0,60 – 1,20	A – B	B – C	---	A – B	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	B – C	B – C	---	A – B	< A	---
	CFE-7	3,60 – 3,80	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-016-F-05	CFE-1	0,0 – 0,61	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,22 – 1,83	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5B	2,75 – 3,05	A – B	A – B	---	A – B	A – B	---
VDM-016-F-06	CFE-1	0,30 – 0,60	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	≥ A	---	< A	< A	---
	CFE-5B	2,60 – 3,00	A – B	A – B	---	B – C	< A	> C ⁽²⁾
VDM-016-F-07	CFE-1	0,30 – 0,60	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	A – B	A – B	---	B – C	A – B	---
VDM-016-F-08	CFE-2	0,61 – 1,20	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-5	2,40 – 3,00	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-016-F-09	CFE-1	0,30 – 0,60	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	A – B	---	A – B	< A	---
VDM-016-F-10	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-5	2,40 – 3,00	< A	< A	---	A – B	< A	---

---: non analysé

⁽¹⁾: Compte tenu des résultats négatifs obtenus suite à l'analyse TDPAS – cinétique, la classification des sols de l'échantillon no VDM-016-F-01 (CFE-8) a été déterminée en fonction des autres paramètres analysés.

TABLEAU NO III (suite)

Sondage no	Échantillo n no	Profondeur (m)	Paramètres Analysés					
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP	COV	Métaux	Hg	Soufre
Terrain no VDM-016 (suite)								
VDM-016-F-11	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5B	2,60 – 3,00	< A	< A	---	A – B	< A	> C ⁽²⁾
VDM-016-F-12	CFE-1	0,27 – 0,60	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,00 – 3,60	< A	< A	---	< A	< A	---
Terrain no VDM-017								
VDM-017-F-01	CFE-1	0,15 – 0,60	A – B	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-017-F-02	CFE-1	0,60 – 1,20	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	3,00 – 3,60	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-9	5,40 – 6,00	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-017-F-03	CFE-11	6,70 – 7,30	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-1	0,16 – 0,60	A – B	< A	---	A – B	< A	---
VDM-017-F-04	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
	VRE-1B	0,20 – 0,60	A – B	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-017-F-05	CFE-8	4,20 – 4,80	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-9	4,87 – 5,47	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-1	0,20 – 0,60	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-017-F-06	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,00 – 3,60	< A	< A	---	< A	< A	---
Terrain no VDM-018								
VDM-018-F-01	CFE-1	0,15 – 0,60	< A	---	---	---	---	---
	CFE-2	0,60 – 1,20	B – C	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,50 – 2,10	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-018-F-02	CFE-1	0,15 – 0,60	< A	---	---	---	---	---
	CFE-2	0,60 – 1,20	B – C	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-3A	1,20 – 1,65	< A	---	---	---	---	---
VDM-018-F-03	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-2	0,60 – 0,90	B – C	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	---	---	---	---	---
VDM-018-F-04	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-1	0,15 – 0,60	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-018-F-05	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	< A	---	< A	< A	---

--- non analysé
 (2) Compte tenu des résultats négatifs obtenus suite à l'analyse TDPAS continue sur des échantillons de tourbe dans le cadre de la présente étude, la classification des sols des échantillons nos VDM-016-F-06 (CFE-5B) et VDM-016-F-11 (CFE-5B) a été déterminée en fonction des autres paramètres analysés.

TABLEAU NO III (suite)

TABLEAU NO III (suite)								
Sondage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres Analysés					
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP	COV	Métaux	Hg	Soufre
Terrain no VDM-018 (suite)								
VDM-018-F-05	CFE-1	0,15 – 0,60	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	A – B	---	A – B	< A	---
VDM-018-F-06	CFE-1	0,15 – 0,60	< A	---	---	---	---	---
	CFE-2	0,60 – 1,20	B – C	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-018-F-07	CFE-1	0,15 – 0,60	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,50 – 1,80	< A	A – B	---	A – B	< A	---
VDM-018-F-08	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-4B	2,05 – 2,40	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-018-F-09	CFE-1	0,15 – 0,60	< A	---	---	---	---	---
	CFE-2	0,60 – 1,20	B – C	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-3B	1,50 – 1,80	B – C	---	---	---	---	---
	CFE-5	2,40 – 3,00	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-018-F-10	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
Terrain no VMO-001								
VMO-001-F-01	CFE-2	0,61 – 1,22	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,05 – 3,66	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-10	5,49 – 6,10	A – B	A – B	---	B – C	< A	> C ⁽¹⁾
VMO-001-F-02	CFE-2	0,61 – 1,22	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,44 – 3,05	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-9	4,88 – 5,49	< A	< A	---	A – B	< A	---
Terrain no VMO-002								
VMO-002-F-01	CFE-3	1,22 – 1,83	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-4	1,83 – 2,44	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,05 – 3,66	< A	< A	---	B – C	< A	> C ⁽²⁾
VMO-002-F-02	VRE-1	0,24 – 0,61	< A	< A	---	B – C	< A	---
	CFE-4	1,83 – 2,44	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-7	3,66 – 4,27	< A	< A	---	< A	< A	---
VMO-002-F-03	CFE-2	0,61 – 1,22	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,22 – 1,83	< A	A – B	---	< A	< A	---

---: non analysé

⁽¹⁾: Compte tenu des résultats négatifs obtenus suite à l'analyse TDPAS – cinétique, la classification des sols de l'échantillon no VMO-001-F-01 (CFE-10) a été déterminée en fonction des autres paramètres analysés.

⁽²⁾: Compte tenu des résultats négatifs obtenus suite à l'analyse TDPAS – cinétique sur des échantillons de tourbe dans le cadre de la présente étude, la classification des sols de l'échantillon no VMO-002-F-02 (CFE-6) a été déterminée en fonction des autres paramètres analysés.

Les résultats d'analyse pour le pH et le COT sont présentés au tableau no IV:

TABLEAU NO IV
Résultats d'analyse pour le pH et le COT

Sondage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres analysés	
			pH	COT (%)
VDM-016-F-02	CFE-2	0,61 – 1,22	11.4	3.7
VDM-016-F-03	CFE-3	1,22 – 1,83	8.18	1.0
VDM-018-F-02	CFE-2	0,60 – 1,20	11.7	4.9
VDM-018-F-06	CFE-2	0,60 – 1,20	11.2	6.9
VMO-002-F-02	VRE-1	0,24 – 0,61	12.3	3.7

Le tableau no V présente les volumes estimés des sols classés selon les critères génériques de la *Politique* et de l'Annexe I du *RESC* du MDDEP:

Référence no M026089-E1

TABEAU NO V
Volumes des sols contaminés

VOLUMES DES SOUS-COMPTAGES													
Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Volume (m ³)							RESC	Matières		Matériaux de fondation
			Critères du MDDEP			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux, etc.)					Résiduelles	Dangereuses	
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀										
			A - B	B - C	> C	A - B	B - C	> C					
VDM-016-F-01	1997	0,0 - 0,57 3,66 - 6,10	-	-	-	-	-	4873	-	-	-	-	1138
VDM-016-F-02	1925	0,0 - 0,61 0,61 - 3,05	-	-	-	-	-	4697	-	-	-	-	1175
VDM-016-F-03	2506	0,0 - 0,57 4,50 - 4,80 4,80 - 5,49	-	-	-	-	-	-	-	752	-	-	1428
VDM-016-F-04	3136	0,0 - 1,80 1,80 - 2,40	-	-	-	-	1882	-	-	1729	-	-	-
VDM-016-F-05	3704	0,0 - 1,22 2,75 - 3,40	-	-	-	-	-	4519	-	-	-	-	-
VDM-016-F-06	3216	0,0 - 0,30 0,30 - 1,80 2,60 - 3,42	-	-	-	-	-	4824	-	-	-	-	965
VDM-016-F-07	1880	0,0 - 0,30 0,30 - 1,80 1,80 - 2,95	-	-	-	-	-	2820	-	-	-	-	564
VDM-016-F-08	2987	0,0 - 0,30 0,30 - 3,60	-	-	-	-	-	9857	-	-	-	-	896
VDM-016-F-09	3270	0,0 - 0,30 0,30 - 2,23	-	-	-	-	-	6311	-	-	-	-	981
VDM-016-F-10	2433	0,0 - 1,10 1,10 - 3,00	-	-	-	-	-	4623	-	-	-	-	2676
VDM-016-F-11	1464	0,0 - 0,60 2,60 - 3,10	-	-	-	-	-	1274	-	-	-	-	878
SOUS-TOTAL			2408	1882	0	439798	12173	0	752	0	0	0	10701

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

Référence no M026089-E1

TABEAU NO V (suite)

L'ANNÉE 2014 (suite)														
Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Volume (m ³)										Matériaux de fondation	
			Critères du MDDEP			RESC Annexe I	Matières Résiduelles Dangereuses							
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀											
			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques; métaux, etc.)											
A - B	B - C	> C	A - B	B - C	> C									
VDM-16-F-12	2354	0.0 - 0.27 0.27 - 0.60	-	-	-	-	-	-	-	-	636			
VDM-017-F-01	2649	0.0 - 0.10 0.10 - 0.60	-	-	-	777	-	-	-	-	265			
VDM-017-F-02	4006	0.0 - 0.60	1325	-	-	-	-	-	-	-	-			
VDM-017-F-03	2924	0.0 - 0.16 0.16 - 2.00	-	-	-	-	-	-	-	-	2403			
VDM-017-F-04	1899	0.0 - 0.11 0.11 - 0.60 4.87 - 9.74	5381	-	-	-	-	-	-	-	468			
VDM-017-F-05	1694	0.0 - 0.20 0.20 - 1.20	931	-	-	-	-	-	-	-	209			
VDM-018-F-01	2472	0.0 - 0.12 0.60 - 1.50	-	-	-	9248	-	-	-	-	-			
VDM-018-F-02	1734	0.0 - 0.10 0.60 - 1.20	-	-	-	1694	-	-	-	-	339			
VDM-018-F-03	1604	0.0 - 0.12 0.12 - 1.20	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
VDM-018-F-04	2060	1.80 - 4.80 0.0 - 0.10 0.10 - 1.20	-	-	-	4812	-	-	-	-	297			
VDM-018-F-05	2288	0.0 - 0.12 0.12 - 1.20 1.20 - 4.45	-	-	-	2266	-	-	-	-	173			
			-	-	-	-	-	-	-	-	192			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	206			
			-	-	-	-	-	-	-	-	275			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-	-	-	-	-	-	-	-	-			
			-											

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

Référence no M026089-EI

TABLEAU NO V (suite)

Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Critères du MDDEP										RESC Annexe I	Matières		Matériaux de fondation
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques; métaux, etc.)								Résiduelles	Dangereuses	
			A - B	B - C	> C	A - B	B - C	> C	A - B	B - C	> C					
												Volume (m ³)				
VDM-018-F-06	1805	0.0 - 0.12 0.60 - 1.22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217	
VDM-018-F-07	1134	0.0 - 0.13	-	1119	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	147
		0.13 - 1.50	-	-	-	-	-	1554	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.50 - 4.80	-	-	-	-	-	3742	-	-	-	-	-	-	-	-
VDM-018-F-09	3266	0.0 - 0.15 0.60 - 2.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	490
VDM-018-F-10	3136	0.0 - 1.80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VMO-001-F-01	1099	0.0 - 0.55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	605
		5.49 - 6.10	-	-	-	-	-	-	670	-	-	-	-	-	-	-
		6.10 - 7.32	-	-	-	-	-	-	1340	-	-	-	-	-	-	-
VMO-001-F-02	1193	0.0 - 0.10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119
		4.27 - 4.88	-	-	-	-	-	-	-	728	-	-	-	-	-	-
		4.88 - 6.10	-	-	-	-	-	-	1455	-	-	-	-	-	-	-
VMO-002-F-01	3953	0.0 - 0.23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	910
		0.23 - 3.05	-	-	-	-	-	-	11148	-	-	-	-	-	-	-
		3.05 - 3.91	-	-	-	-	-	-	3400	-	-	-	-	-	-	-
VMO-002-F-02	2201	0.0 - 0.24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	528
		0.24 - 0.61	-	-	-	-	-	-	-	814	-	-	-	-	-	-
		0.61 - 3.66	-	-	-	-	-	-	6713	-	-	-	-	-	-	-
VMO-002-F-03	2450	0.0 - 0.55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1348
		0.55 - 5.49	-	-	-	-	-	-	12104	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL			0	5691	0	43700	5612	0	0	0	0	0	0	0	4364	
TOTAL			10045	12570	0	116202	17785	0	752	0	0	0	0	0	20528	

-: aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

Les volumes estimés qui sont présentés au tableau no V, ont été évalués selon la méthode suivante:

- l'aire d'influence d'un sondage s'étend jusqu'à mi-distance du sondage adjacent ou jusqu'à la limite du site;
- l'intervalle de profondeur considéré correspond, selon le cas, à l'intervalle de l'échantillon analysé, à l'épaisseur du remblai ou à celle de la zone présumée contaminée, selon le jugement du professionnel responsable de l'interprétation.

La méthode des polygones est la méthode généralement utilisée pour l'évaluation des volumes en place de sols. Cependant, il est à noter que les quantités évaluées peuvent différer des quantités qui seront effectivement excavées lors des travaux.

Selon la *Grille de gestion des sols contaminés* du MDDEP, le critère générique « A » est considéré comme étant le seuil à partir duquel des restrictions pourront être imposées dans le cas où des sols sont excavés. Les sols classés « A-B » et « B-C » qui ont été identifiés sur le site, devront, s'ils sont excavés, être gérés selon la *Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaire* et des dispositions de l'article 4 du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* du MDDEP. Cependant, les sols classés supérieurs aux valeurs limites fixées à l'annexe I du *RESC* du MDDEP devront être gérés selon les modalités de ce règlement. Les matériaux de fondation excavés devront également être disposés dans des centres autorisés par le MDDEP ou valorisés s'ils respectent les critères des guides en vigueur.

Selon le *Guide de classification des eaux souterraines du Québec* du MDDEP, l'unité hydrostratigraphique de la nappe libre se situe dans la classe III selon les critères suivants:

- le Site est desservi par un réseau d'aqueduc municipal;
- aucun puits de captage n'est présent sur le Site ou un rayon d'un (1) km de celui-ci;
- le réseau d'égouts est le premier récepteur;
- un cours d'eau (Canal Lachine) est situé dans un rayon d'un (1) km du Site.

Six (6) échantillons d'eau provenant des puits d'observation nos VDM-016-PO-04, VDM-016-PO-12, VDM-017-PO-03, VDM-018-PO-01, VDM-018-PO-10 et VMO-002-PO-01, ainsi qu'un (1) duplicata de chantier no VDM-016-DUP-EAU (duplicata de l'échantillon original no VDM-016-PO-04) ont été prélevés et soumis à des analyses chimiques pour le dépistage des paramètres de HP C₁₀ à C₅₀, HAP, 17 métaux (aluminium, antimoine, argent, arsenic, baryum, cadmium, cobalt, chrome, cuivre, étain, manganèse, mercure, molybdène, nickel, plomb, sodium et zinc), pH, conductivité et des paramètres conventionnels. Les résultats des analyses chimiques de l'eau souterraine ont été interprétés selon les critères de *Résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts* (RESIE) du MDDEP, les critères d'eau souterraine de l'article 10 du *Règlement 87* de la CMM ainsi que les valeurs maximales listées à la colonne A (traitement physico-chimique) de l'annexe 1 du *Règlement 2008-47* de la CMM qui entrera en vigueur à partir de 2012.

TABLEAU NO VI
Classification environnementale de l'eau souterraine

Sondage no	Paramètres Analysés						
	HP C ₁₀ à C ₅₀	H&G minérales	H&G totales	HAP	BTEX	Métaux	Conventionnels
VDM-016-PO-04	N/D	N/D	N/D	N/D	---	< CMM	< CMM
	< RESIE	< RESIE	< RESIE	< RESIE	---	< RESIE	< RESIE
VDM-016-PO-12	N/D	N/D	N/D	N/D	---	< CMM	< CMM
	< RESIE	< RESIE	< RESIE	< RESIE	---	< RESIE	> RESIE
VDM-017-PO-03	N/D	< CMM	< CMM	N/D	---	< CMM	< CMM
	< RESIE	< RESIE	< RESIE	< RESIE	---	> SA	> SA
VDM-018-PO-01	N/D	N/D	N/D	N/D	---	< CMM	< CMM
	< RESIE	< RESIE	< RESIE	< RESIE	---	< RESIE	< RESIE
VDM-018-PO-10	N/D	N/D	N/D	N/D	---	< CMM	< CMM
	< RESIE	< RESIE	< RESIE	< RESIE	---	< RESIE	> RESIE
VMO-002-PO-01	N/D	N/D	N/D	N/D	---	< CMM	< CMM
	< RESIE	< RESIE	< RESIE	< RESIE	---	< RESIE	> SA

--- : Non analysé

N/D : Non détecté

< CMM : valeur inférieure aux exigences des Règlements 87 et 2008-47 de la CMM

< RESIE : valeur inférieure au critère RESIE applicable

> SA : valeur excédant le seuil d'alerte du critère RESIE applicable mais inférieure à ce critère RESIE

> RESIE : valeur excédant le critère RESIE applicable

D'après les résultats obtenus, les concentrations dans les puits d'observation nos VDM-016-PO-04, VDM-016-PO-12, VDM-017-PO-03, VDM-018-PO-01, VDM-018-PO-10 et VMO-002-PO-01 ont rencontré les critères de l'article 10 du *Règlement 87* ainsi que les exigences du *Règlement 2008-47* de la CMM pour tous les paramètres analysés.

Référence no M026089-E1

Lorsque comparées aux critères RESIE du MDDEP, certains des paramètres analysés ont présenté des dépassements de seuil d'alerte en cuivre (VDM-017-PO-03) et en chlorures (VDM-017-PO-03 et VMO-002-PO-01). Par ailleurs, les puits d'observation nos VDM-016-PO-12 et VDM-018-PO-10 ont présenté des teneurs en chlorures excédant les critères RESIE du MDDEP.



Alain-Marc Dube, directeur